Questionnaire sur l'accès à l'information

- (1) Quel a été le coût moyen des demandes d'accès à des renseignements généraux présentées à des organismes provinciaux en 2009? (Les demandes d'accès à des renseignements généraux excluent les demandes d'accès à des renseignements personnels.)
 - a) Environ 25 \$
 - b) Environ 40 \$
 - c) Environ 100 \$
 - d) Plus de 100 \$
- (2) Lesquelles des institutions suivantes ne sont PAS soumises à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée?
 - a) Les municipalités
 - b) Les conseils de bibliothèque
 - c) Les commissions de services policiers
 - d) Les sociétés d'aide à l'enfance
- (3) Une demande d'accès à l'information présentée à une municipalité devrait être adressée :
 - a) Au maire
 - b) Au secrétaire
 - c) Au coordonnateur de l'accès à l'information
 - d) Aucune de ces réponses
- (4) Quels frais faut-il payer au moment de présenter une demande d'accès à l'information?
 - a) 5 \$
 - b) 10 \$
 - c) 60 \$
 - d) 100 \$
- (5) Lesquelles des institutions **provinciales** suivantes sont soumises à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*?
 - a) Les ministères
 - b) La plupart des organismes provinciaux
 - c) Les universités
 - d) Toutes ces réponses

- (6) Si une institution provinciale ou municipale de l'Ontario refuse d'accorder l'accès aux renseignements demandés, à qui l'auteur de la demande peut-il en appeler de la décision?
 - a) Au premier ministre
 - b) À son député
 - c) À la commissaire à l'information du Canada
 - d) À la commissaire à l'information de l'Ontario
- (7) Les *Lois* municipale et provinciale prévoient-elle l'accès à des renseignements que détiennent des organismes du secteur privé?
 - a) Oui
 - b) Non
 - c) Seulement dans des circonstances limitées
 - d) Aucune de ces réponses
- (8) En vertu des deux *Lois*, en combien de jours une institution gouvernementale doit-elle généralement répondre à une demande d'accès après avoir reçu la demande et le paiement des frais?
 - a) 15 jours
 - b) 30 jours
 - c) 60 jours
 - d) 100 jours